



Paroisses Catholiques romaines
du Val-de-Travers

Feuille dominicale

8 novembre 2020

32^{ème} dimanche du temps ordinaire

Se préparer à la rencontre

Dimanche dernier, la solennité de la Toussaint nous faisait contempler les saints du ciel. La célébration du 2 novembre nous a ensuite fait prier pour tous les défunts. En ce dimanche, les lectures bibliques projettent quelques clartés sur la mort physique et sur la mystérieuse vie nouvelle qui, grâce à la mort et à la résurrection du Christ, est offerte à l'humanité.

Le texte le plus ancien du christianisme, la première lettre de Paul aux Thessaloniciens, déclare : « Nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis dans la mort ; il ne faut pas que vous soyez abattus comme les autres, qui n'ont pas d'espérance. Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ; de même, nous le croyons aussi, ceux qui se sont endormis, Dieu, par Jésus, les emmènera avec lui » (*deuxième lecture*). Les premiers chrétiens pensaient que le retour du Christ était imminent. Les interlocuteurs de Paul s'inquiétaient du sort des chrétiens déjà morts, qui auraient manqué la venue du Christ. Paul les rassure : Dieu les ressuscitera. Alors, tous, les fidèles déjà morts et ceux qui sont encore en vie, rencontreront le Seigneur.

Comme la venue ultime du Seigneur n'a pas eu lieu, on peut penser que cette espérance s'applique à tous les fidèles défunts et, même, plus largement, à tous les hommes qui, en quelque manière, ont cherché la sagesse. Selon le dernier livre de l'Ancien Testament, déjà, la Sagesse personifiée se laisse trouver par ceux qui la cherchent et vient à leur rencontre dans chacune de leurs pensées (*première lecture*) avec un visage souriant.

Dans la parabole des jeunes filles invitées à des noces (*évangile*) retentit le cri : « Voici l'époux ! Sortez à sa rencontre. » Cet époux ne peut être que Jésus lui-même qui accueille dans le royaume des Cieux, c'est-à-dire de Dieu. L'accent est mis ici sur la nécessité de la vigilance. La dureté apparente de l'époux qui rejette les négligentes ne doit pas nous effrayer mais nous stimuler. La parabole veut exhorter tous les humains à se préparer à cette rencontre durant leur vie sur cette terre. Ils sont invités à tenir leurs lampes allumées, à désirer vivement rencontrer l'époux. Ce désir se concrétise par la pratique de ses commandements dont le premier est celui de l'amour.

Cf. Missel des dimanches 2020, pp. 613-614.

PRIÈRE POUR LES DÉFUNTS : INDULGENCE PLÉNIÈRE POUR TOUT LE MOIS DE NOVEMBRE 2020

Mesures spéciales en temps de Covid-19 : afin d'éviter l'affluence dans les cimetières et dans les églises, la Pénitencerie Apostolique accorde l'indulgence plénière pour ceux qui visitent un cimetière et prient pour les défunts même si ce n'est que mentalement. **Cette disposition est étendue à l'ensemble du mois**. Par mandat du pape François, le document établit que cette année, l'indulgence plénière habituellement accordée du 1er au 8 novembre, peut être reportée à huit autres jours du mois, au libre choix des fidèles.

Par ailleurs, l'indulgence plénière du 2 novembre, instituée de manière habituelle à l'occasion de la commémoration de tous les fidèles défunts pour ceux qui visitent pieusement une église ou un oratoire et y récitent le « Notre Père » et la profession de foi (le Credo), **peut être transférée cette année** non seulement au dimanche précédant ou suivant, ou le jour de la solennité de la Toussaint, **mais aussi un autre jour du mois de novembre**, au choix libre de chaque fidèle. Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui, pour des raisons graves, ne peuvent pas quitter la maison, par exemple en raison de restrictions imposées par l'autorité compétente à cause de la pandémie, pourront obtenir l'indulgence plénière en s'unissant spirituellement à tous les autres fidèles et en priant devant une image de Jésus ou de la Bienheureuse Vierge Marie, en récitant des prières pieuses pour les morts, par exemple les Laudes et les Vêpres de l'Office des défunts, le Rosaire marial, le Chapelet de la Divine Miséricorde, et d'autres prières pour les défunts chères aux fidèles. Ils pourront aussi s'adonner à la lecture méditée d'un des passages évangéliques proposés par la liturgie des défunts, ou accomplir une œuvre de miséricorde en offrant à Dieu les souffrances et les difficultés de leur vie.

Pour obtenir l'indulgence, ils doivent cependant rejeter le péché et avoir « l'intention de satisfaire dès que possible les trois conditions habituelles » que sont **la confession sacramentelle, la communion et la prière aux intentions du pape**. Pour cela, une disponibilité particulière est demandée aux prêtres pour permettre aux fidèles désireux de recevoir le sacrement du pardon et pour apporter la Sainte Communion aux malades.

INFORMATIONS

Compte tenu du contexte actuel de la pandémie du Coronavirus et suivant les directives diocésaines, toutes les célébrations religieuses sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La cérémonie de commémoration des fidèles défunts prévue le samedi 7 novembre est bien évidemment reportée à une date ultérieure.

Dimanche 8 novembre, notre prêtre célébrera une messe à huis clos durant laquelle, un lumignon à l'intention de chaque défunt de l'année écoulée sera allumé. Chaque famille pourra quand elle le souhaite venir chercher le lumignon qui sera déposé devant l'autel de l'église de Fleurier.

